



**MAZAN**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 13 avril 2017.**

Le Conseil Municipal de la commune de MAZAN s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Aimé NAVELLO, Maire. Vingt-neuf conseillers municipaux ont été légalement convoqués. Vingt-sept étaient présents ou représentés.

L'assemblée a décidé de donner un avis favorable à l'adhésion au syndicat Rhône Ventoux de la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat (CCSC) entraînant la modification de son périmètre.

Elle a approuvé la convention-cadre portant mise à disposition des services de la CoVe.

Elle a adopté les statuts de la SPL Ventoux Provence, décidé d'y adhérer et désigné un représentant de la commune.

Elle a autorisé M. le Maire à signer une convention de servitude avec ENEDIS pour alimenter en électricité une parcelle privée.

Elle a décidé d'incorporer dans le domaine communal certaines parcelles de terre sans maître.

Elle a approuvé le principe d'une étude-diagnostic dans la perspective d'un programme de restauration de l'ancienne chapelle des pénitents blancs (musée communal C. Pautet).

Elle a adopté le budget primitif de la ville et fixé les taux des impôts communaux 2017.

Elle a autorisé M. le Maire à signer des conventions avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

Elle a modifié l'organisation du temps scolaire.

Elle a programmé un spectacle à La Boiserie.

Elle a modifié le tableau des effectifs.

M. le Maire a informé l'assemblée des décisions municipales qu'il a été amené à prendre depuis la dernière séance du Conseil Municipal puis il a répondu à des questions diverses.